

## Commune de Neyruz FR

Décisions du Conseil général soumises à referendum facultatif

### Le Conseil communal de Neyruz FR

informe que les décisions suivantes prises par le Conseil général en sa séance du 28 septembre 2021 peuvent faire l'objet d'une demande de referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) :

- adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
- crédit de CHF 100'000.- pour l'étude de faisabilité et la préparation d'un concours d'architecture relatifs à l'agrandissement des bâtiments communaux

Le cas échéant, la demande de referendum doit être déposée au Secrétariat communal de Neyruz FR dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au **lundi 22 novembre 2021** (art. 137 ss LEDP). Le nombre requis de signatures est de **201**, correspondant au dixième des électeurs inscrits. Chaque liste de signatures doit respecter les exigences de l'article 106 LEDP.

Le Conseil communal

Parution dans la Feuille officielle no 42 du 22 octobre 2021